



Monsieur le ministre François Braun
Ministre de la Santé et de la Prévention
14, avenue Duquesne
75007 Paris

Paris, le 05 décembre 2022

Objet : reconnaissance des médecins ACP « de ville » comme sites prioritaires vis-à-vis des opérations de délestage électrique

Monsieur le ministre,

Le plan de délestage à venir nous fait envisager des coupures électriques récurrentes d'une durée dépassant 1H pour les entreprises considérées comme « non prioritaires ». Et il semblerait que les cabinets / laboratoires de médecins spécialistes en anatomie pathologique n'entreraient pas dans les critères de priorité définis à l'heure actuelle.

Or, en tant que médecins pathologistes, notre activité de diagnostic repose sur l'étude des tissus et cellules au microscope. Pour ce faire nous devons impérativement assurer en amont de l'analyse microscopique un ensemble de processus techniques de transformation, permettant de passer d'un prélèvement de tissu humain à une image sur lame de verre. C'est ce **processus complexe**, d'une durée d'une dizaine d'heures environ, qui pose un problème majeur ici : **il ne peut en effet pas être arrêté avant la fin de son cycle sans dégrader irréversiblement les prélèvements à analyser**. En cas d'arrêt de ce processus, le diagnostic médical en aval serait alors impossible, occasionnant ainsi une **perte de chance majeure pour les patients (notamment en cancérologie)**. Il faut prendre en considération le fait que la quasi-totalité de nos prélèvements sont uniques et non « repreneurs ». Là où l'on peut réitérer une prise de sang ou un examen d'imagerie, on ne peut pas, en revanche « réopérer un deuxième fois une tumeur déjà réséquée ».

En cas de coupure de courant, nous disposons évidemment d'onduleurs, nous permettant de tenir quelques dizaines de minutes de façon sécurisée ; mais nous ne pouvons raisonnablement pas mettre en place un système de

continuité qui devrait assurer des dizaines d'heures de disponibilités afin d'amener le processus à son terme sans dégrader les prélèvements.

Nous avons sollicité l'ensemble des ARS en métropole et avons obtenu des réponses extrêmement variées, avec quelques validations, mais malheureusement, dans l'ensemble, une majorité de refus, nous réorientant alors souvent vers les préfectures.

En conséquence, nous nous permettons d'appeler votre attention sur cette problématique et les risques nés de cette situation. Nous vous saurions gré de bien vouloir faire positionner les structures d'anatomie pathologique de ville en tant qu'entreprises prioritaires sur les listes des ARS.

Nous restons bien entendu à votre disposition et à celle vos collaborateurs pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant par avance de votre bienveillante attention, nous vous prions, d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Dr Philippe Camparo
Président du Syndicat des Médecins Pathologistes Français